

**Direction générale de l'alimentation**  
**Sous-direction du pilotage des ressources et des services**  
**Bureau de la Qualité et du Pilotage de la Performance et des Services**  
**251 rue de Vaugirard**  
**75 732 PARIS CEDEX 15**  
**0149554955**

**Instruction technique**

**DGAL/SDPRS/2025-745**

**17/11/2025**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes : 1**

**Objet :** Bilan 2024 de l'activité d'audit interne de l'organisme DGAL

**Destinataires d'exécution**

DRAAF  
SRAL  
DAAF  
SALIM  
DD(ETS)PP  
DDT(M)  
DGAL Administration centrale

**Résumé :** Cette note établit le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité d'audit interne de la Direction Générale de l'Alimentation et ses services déconcentrés pour 2024.

**Textes de référence :**

Règlement européen (UE) 2017/625 relatif aux contrôles et autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques

IT DGAL/SDPRAT/2016-941 du 07/12/2016 - Manuel qualité national de l'organisme DGAL

IT DGAL/SDPRAT/2021-745 du 07/10/2021 - Procédure nationale « Réalisation des audits et

qualification des auditeurs » (PN Audit)

L'audit interne est un outil d'accompagnement des structures qui leur permet d'améliorer leur fonctionnement au bénéfice de tous grâce aux constats relevés par les auditeurs et à la mise en œuvre de plans d'action. Il s'agit d'une obligation européenne s'imposant aux services de contrôles, réaffirmée à l'occasion de l'entrée en application du règlement européen (UE) 2017/625 le 14 décembre 2019. Ce cadre est décliné dans la procédure nationale « Réalisation des audits et qualification des auditeurs » ([PN Audit](#)) pour l'organisme DGAL.

Afin de valoriser le fruit de ces audits, le Bureau de la qualité, du pilotage et de la performance des services (SDPRS/BQPPS) publie chaque année un bilan national de l'activité d'audit.

L'année 2024 marque la réalisation de la moitié du cycle d'audit. En 2024, 118 audits internes ont été réalisés, traitant de 128 thématiques différentes. Les audits internes réalisés pour les années 2022-2024 correspondent à une avancée de 58 % de la programmation du cycle 2022-2026.

Le réseau d'auditeurs qualifiés reste fragile. Le renforcement de la capacité d'audit par la création du réseau des référents nationaux audits internes (RNAI), n'est pas suffisant à lui seul pour atteindre les objectifs de la programmation. C'est pourquoi un effort soutenu des DRAAF et des DD(ets)PP est nécessaire, avec l'engagement de parcours de qualification de nouveaux auditeurs, dont les nouveaux chargés de mission d'animation qualité (CRAQ). Trois nouveaux CRAQ ont été qualifiés en 2024.

**Vous trouverez en annexe de la présente note le bilan 2024 du dispositif d'audit interne de l'organisme DGAL.**

La Directrice Générale Adjointe  
Marie-Christine LE GAL

## Bilan 2024 de l'activité d'audit interne de l'organisme DGAL

Le système d'audit est régi par le règlement européen (UE) 2017/625 du 14 décembre 2019, décliné dans la procédure nationale « Réalisation des audits et qualification des auditeurs » ([PN Audit](#)) pour l'organisme DGAL.

L'audit interne constitue un outil d'accompagnement des structures qui permet d'améliorer leur fonctionnement grâce aux constats relevés par les auditeurs et à la mise en œuvre de plans d'action. Afin de renforcer la plus-value de l'audit, l'[intranet du management par la qualité](#) recense, sous la forme d'un bilan annuel, la synthèse des constats d'audit par domaine technique ou processus. Ces constats, anonymisés, permettent à l'ensemble des structures de réaliser un autodiagnostic sans attendre la réalisation d'un audit.

L'année 2024 est la troisième année du cycle d'audit 2022-2026. Elle marque la moitié du cycle d'audit.

### 1. Bilan chiffré de l'activité d'audit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

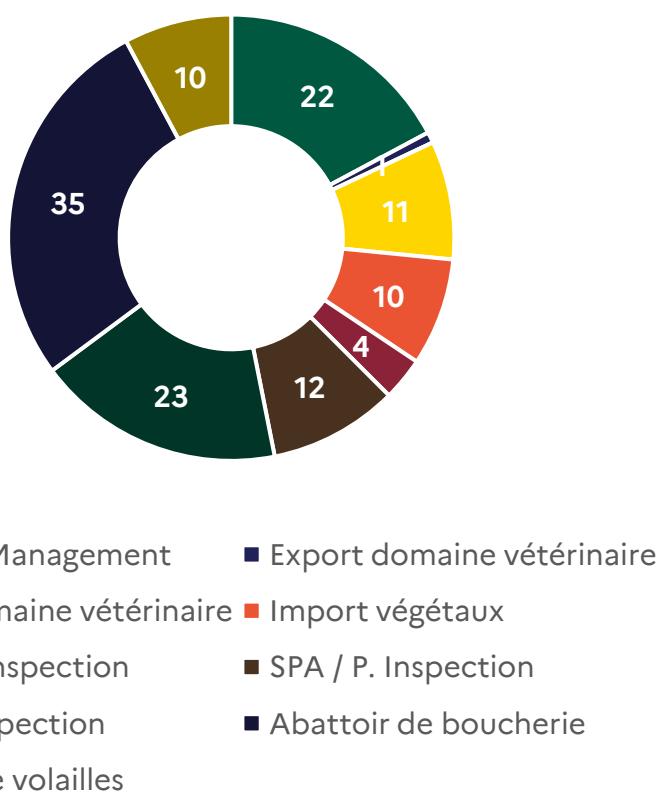
L'année 2024 a permis la réalisation de **118 audits internes** de l'organisme DGAL. Plusieurs thèmes pouvant être audités au cours d'un même audit, **128 thèmes** ont été audités en 2024 contre 125 en 2023. L'année 2024 est la deuxième année avec un réseau de Référents Nationaux Audits Internes (RNAI) au complet.

Le tableau de suivi des audits, accessible à tous sur l'intranet du management par la qualité (*Audits > Suivi des audits de l'organisme DGAL*), permet de consulter le détail des programmations par thème et par structure. Des synthèses de la réalisation des audits sur le début du cycle 2022-2026 sont présentées [par type de structure en annexe 1](#) et [par thème en annexe 2](#).

#### 1.1 Les structures auditées

	2023	2024
<b>Nombre de sites audités sur la mise en œuvre des processus et les domaines techniques</b> (audits de processus et audits techniques, dont SIVEP)	111 Répartition : 4 SRAL 4 SALIM 50 DD(ets)PP 41 abattoirs de boucherie 7 abattoirs de volailles 5 postes frontaliers	110 Répartition : 7 SRAL 3 SALIM 45 DD(ets)PP 34 abattoirs de boucherie 11 abattoirs de volailles 10 postes frontaliers

## 1.2 Les thématiques auditées



### Répartition des thèmes audités en 2024

	2024
<b>Processus management</b>	<b>22</b>
Processus Management	22
<b>Domaines transversaux</b>	<b>22</b>
Import domaine vétérinaire	11
Import végétaux	10
Export domaine vétérinaire	1
<b>Qualité, santé et protection des végétaux (QSPV) / Processus inspection</b>	<b>4</b>
Contrôles phytosanitaires	1
PV8 – Surveillance des organismes réglementés et émergents	3
<b>Santé et protection animales / Processus inspection</b>	<b>12</b>
SPA3 – Protection animale des animaux de rente - Elevage	5
SPA4 – Protection animale des animaux de compagnie et loisir	2
SPA5 – Protection animale en expérimentation animale	1
SPA6 – Action sanitaire en élevage :	
• Option volailles et œufs	1
• Option porcs	2
SPA7 – Elimination et valorisation des sous-produits animaux	1
<b>Sécurité sanitaire des aliments hors abattoirs / Processus inspection</b>	<b>23</b>
Produits carnés	6
Produits laitiers	6
Commerce de détail :	
• Option remise directe	2
• Option restauration collective	5
• Options remise directe et restauration collective	1
Entreposage	1
Produits de la pêche	1
Coquillages	1
<b>Abattoirs</b>	<b>45</b>
Abattoirs de boucherie	35
Abattoirs de volailles	10
<b>Nombre de thèmes</b>	<b>128</b>

NB : Les audits du processus Inspection sont couplés aux audits techniques.

## 2. Etat d'avancement du cycle d'audits 2022-2026

L'activité d'audit interne s'inscrit dans un cadre européen (article 6 du R(UE) 2017/625) qui prévoit la réalisation d'audits internes. La PN Audit applicable au cycle 2022-2026 prescrit, pour chaque structure la réalisation des audits suivants au cours du cycle :

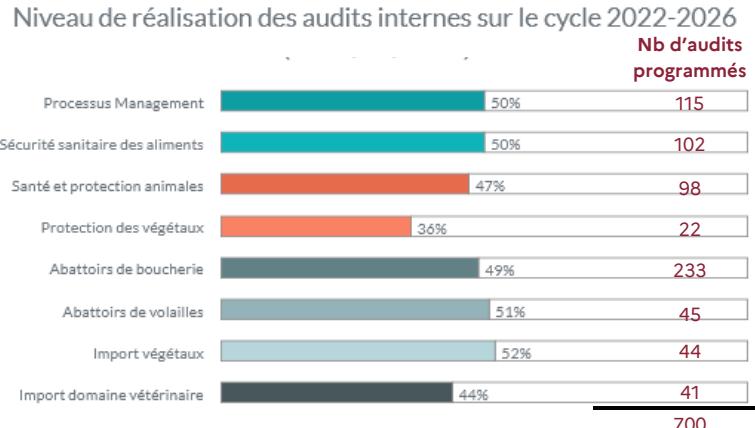
- un audit technique associé au processus Inspection « Protection des végétaux » en DRAAF ;
- deux audits techniques associés au processus Inspection : « Sécurité sanitaire des aliments » et « Santé et protection animales » en DD(ets)PP ;
- un audit du processus *Management* ;
- un audit technique des services vétérinaires d'inspection de chacun des abattoirs où une inspection permanente est pratiquée (abattoirs de boucherie ; abattoirs de volailles de plus de 10 000 tonnes par an) ;
- un audit des postes de contrôle frontalier, dont la fréquence est déterminée par instruction technique (DGAL/SDEIGIR/2023-135).

En complément, les structures peuvent bénéficier d'un audit dans les domaines d'actions transversales (PSPC, PISU, certification à l'exportation, etc.) ou relevant d'autres processus (Systèmes d'information, Finances, etc.).

La fiche pratique « domaine à auditer » décrit les thématiques pouvant être auditées au cours du cycle 2022-2026, avec le niveau de priorité établi par la DGAL.

Le diagramme ci-contre présente l'image au 31/12/2024 de l'état d'avancement du cycle d'audits internes 2022-2026 au regard des obligations imposées par la PN Audit.

La réalisation des audits du processus Inspection associé au domaine technique SSA, des abattoirs de boucheries et des domaines imports (végétaux et vétérinaire) est satisfaisante au regard de la programmation initiale de la troisième année du cycle.



Le retard observé les années précédentes pour les domaines techniques *protection des végétaux*, *import domaine vétérinaire* ainsi que le *Processus Management* a été en partie rattrapé. Un effort conséquent reste à fournir pour atteindre les objectifs d'ici la fin du cycle.

### 3. Le réseau des auditeurs et des sachants techniques

Le réseau des auditeurs de la DGAL est composé :

- de cinq référents nationaux audits internes (RNAI) ;
- des chargés régionaux d'animation qualité (CRAQ) et des responsables qualités locaux (RQL) qualifiés en tant qu'auditeurs seniors ;
- des agents de DRAAF, DD(ets)PP ou d'administration centrale qualifiés en tant qu'auditeurs seniors, ou sachant techniques.

La mobilisation de ces trois viviers est nécessaire et complémentaire pour atteindre les objectifs de la programmation et réaliser des audits internes pertinents.

En 2024, le réseau des auditeurs internes est stable par rapport à 2023 avec 42 auditeurs qualifiés et 45 en cours de qualification. Les auditeurs suivent un parcours de formation qui comprend une formation initiale à l'audit et un tutorat au cours duquel ils peuvent acquérir progressivement des compétences d'auditeur en accompagnant des auditeurs qualifiés.

En 2024, 21 personnes différentes ont suivi une formation en lien avec l'audit.

Intitulé	Dates	Nombre de personnes formées*
Formation initiale à l'audit	17/06/2024	8
Harmonisation des pratiques d'audit	Du 18/06/2024 au 19/06/2024	11
Audit du processus Management	Du 16/09/2024 au 18/09/2024	10

\* Certains agents ont pu suivre plusieurs formations différentes en 2024

Tout auditeur signe la charte de l'auditeur interne par laquelle il s'engage à respecter strictement les obligations attendues des auditeurs, notamment en termes d'impartialité et de confidentialité.

En 2024, le réseau des sachants techniques comportait 53 agents. Il existe également un réseau de référents nationaux et personnes ressources qui sont considérés comme des sachants techniques de par leur rôle d'expert technique.

## 4. Audits externes de la DGAL

### 4.1 Audits externes de la DGAL : DG Santé

En 2024, la DG SANTE a réalisé deux audits sectoriels en France concernant la DGAL et ses services.

Les audits réalisés portaient sur les domaines suivants :

- Santé des végétaux - passeports phytosanitaires
- Denrées alimentaires d'origine animale - Produits de la pêche

Les autorités compétentes françaises doivent établir et mettre en œuvre des plans d'actions pour répondre aux recommandations. Les rapports finaux de ces audits ainsi que les plans d'actions sont ensuite rendus publics sur le site de la Direction F de la DG SANTE :

[https://ec.europa.eu/food/audits-analysis/audit\\_reports/index.cfm](https://ec.europa.eu/food/audits-analysis/audit_reports/index.cfm)

Par ailleurs, la DG SANTE a également procédé à un **audit de suivi général**. La précédente revue générale avait eu lieu en 2021. Lors de cet exercice, l'ensemble des recommandations des audits précédents de la DG Santé sont évalués de manière à apprécier les progrès effectués par la France dans la mise en œuvre des recommandations.

### 4.2 Audits externes de la DGAL : autres audits

En 2024, 19 autres audits externes peuvent être recensés concernant la DGAL et ses services :

- 16 ont été réalisés par le CGAAER ;
- 2 ont été réalisés par l'Assemblée Nationale ;
- 1 audit flash a été réalisé par la Cour des Comptes.

## Annexe 1 : Détail des structures auditées sur le cycle 2022-2026

Le tableau ci-après présente le nombre de sites audités au cours des trois premières années du cycle d'audit. Plusieurs thèmes peuvent être audités au cours d'un même audit.

	Bilan 2022	Bilan 2023	Bilan 2024	Bilan 2025	Bilan 2026
<b>Nombre de sites audités sur la mise en œuvre des processus et les domaines techniques, dont audits SIVEP</b>	<b>95</b> Répartition : 4 SRAL 2 SALIM 33 DD(ets)PP 44 abattoirs de boucherie 7 abattoirs de volailles 5 postes frontaliers 0 DGAL	<b>111</b> Répartition : 4 SRAL 4 SALIM 50 DD(ets)PP 41 abattoirs de boucherie 7 abattoirs de volailles 5 postes frontaliers 0 DGAL	<b>110</b> Répartition : 7 SRAL 3 SALIM 45 DD(ets)PP 34 abattoirs de boucherie 11 abattoirs de volailles 10 postes frontaliers 0 DGAL		

## Annexe 2 : Détail des thèmes audités au cours du cycle 2022-2026

Le tableau ci-après présente les thèmes audités au cours des deux premières années du cycle 2022-2026. Plusieurs thèmes peuvent être audités au cours d'un même audit.

	2022	2023	2024	2025	2026	Sous-total
Processus	6	29	22			57
Processus Management	6	29	22			57
Processus Inspection : cf domaines techniques (association systématique)						
Processus Réglementation						
Processus Veille, surveillance, prévention et traitement des alertes						
Processus Mesures incitatives				/		
• Option PNA						
• Option Ecophyto						
<b>Domaines transversaux</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>22</b>			<b>42</b>
Alertes et urgences sanitaires				/		
• Option domaine SPA						
• Option domaine alimentaire						
Export et échanges domaine vétérinaire		1	1			2
Certification phytosanitaire						
Import domaine vétérinaire	3	5	11			18
Import végétaux	7	5	10			22
PSPC				/		
• Option tout domaine						
• Option domaine vétérinaire						
• Option domaine phytosanitaire						
<b>Qualité, santé et protection des végétaux</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>			<b>8</b>
PV1 - Passeport phytosanitaire	2					2
PV5 – OGM						
PV8 – Surveillance des organismes réglementés et émergents			3			3
Contrôles phytosanitaires		2	1			3
<b>Santé et protection animales</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>12</b>			<b>50</b>
SPA1 – Alimentation animale						
SPA2 – Pharmacie vétérinaire				/		
• Option pharmacie en élevage	1	1				2
• Option pharmacie ayants-droits						
SPA3 – Protection animale des animaux de rente - Transport	1					1

	2022	2023	2024	2025	2026	Sous-total
SPA3 – Protection animale des animaux de rente - Elevage	6	6	5			17
SPA4 – Protection animale des animaux de compagnie et loisir	1	4	2			7
SPA5 – Protection animale en expérimentation animale	1		1			2
SPA6 – Action sanitaire en élevage				/		
• Option volailles et œufs	5	8	1			14
• Option porcs			2			2
• Option pisciculture						
SPA7 – Elimination et valorisation des sous-produits animaux	1		1			2
SPA9 – Identification animale		3				3
SPA11 – Reproduction						
<b>Sécurité sanitaire des aliments hors abattoirs</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>23</b>			<b>52</b>
Ateliers de découpe						
Produits carnés	6	4	6			16
Produits laitiers	2	1	6			9
Entreposage			1			1
Commerces de détail :				/		
• Option remise directe et restauration collective	8	7	1			16
• Option remise directe seule			2			2
• Option restauration collective seule			5			5
Produits de la pêche (eau de mer et eau douce)				1		1
Coquillages			1			1
Escargots grenouilles						
Pour information :						
Centre d'emballage d'œufs (hors PN Audit)		1				1
<b>Abattoirs de boucherie et de volailles</b>	<b>51</b>	<b>48</b>	<b>45</b>			<b>143</b>
Abattoirs de boucherie	44	41	35			119
Abattoirs de volailles	7	7	10			24
<b>Nombre de thèmes</b>	<b>100</b>	<b>125</b>	<b>128</b>			<b>353</b>